

LE COMBAT SYNDICALISTE



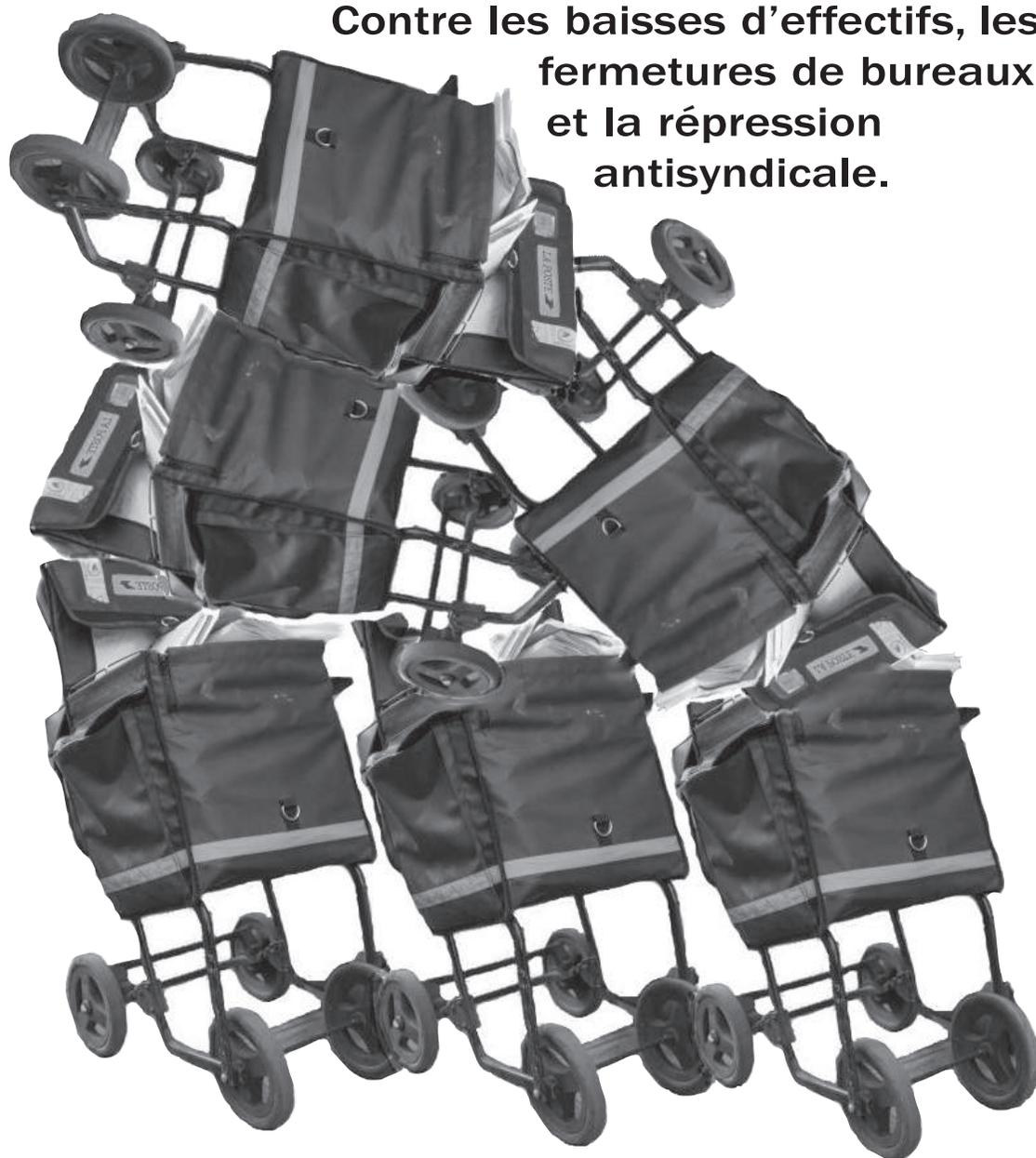
CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

AVRIL 2018/N°433

2€

Attaques contre les services publics **BOUGEZ AVEC LA POSTE !**

Partout en France, des postier-es en lutte.
Contre les baisses d'effectifs, les
fermetures de bureaux
et la répression
antisyndicale.



Luttes syndicales

- Mobilisation dans un foyer d'accueil médicalisé du Rhône. P 2

Ici et maintenant

- Six mois de lutte antifasciste à Chambéry. P 6
- Lyon : n'oubliez pas le GUD. P 7
- Chronique d'une occupation d'exilé-es à la fac de Grenoble. P 19 à 21

DOSSIER

- Partout en France, les postiers en lutte. P 8 & 9

JURIDIQUE

- Démissionner : motifs, procédures, conséquences... P 10 à 14

École

- Contre l'université start-up, la fac coop top. P 3
- Le ministre tenté par l'école gagnée par l'État policier. P 4
- La fessée dès le plus jeune âge a préparé à accepter la guerre. P 5

International

- Kenavo, kamarad !
- Maroc,
- Catalogne,
- Espagne. P15 à 17

Culture

- Plus vivants que jamais. Journal des barricades, Pierre Peuchmaurd. P 22
- L'amour et la révolution
Projection le 26 avril à Aubenas. P 23

Le médico-social en danger

Mobilisation dans un foyer d'accueil médicalisé du Rhône.

Les pouvoirs publics veulent ouvrir le secteur du médico-social à des fonds privés, comme dans les EHPAD depuis plusieurs années. Ce mouvement de marchandisation du secteur est en train d'effacer, d'annihiler totalement la raison d'être de ce qu'est ce beau métier. Un métier attentif au bien être des usager-es, des personnes souffrantes de troubles ou de handicaps psychiques, des « improductifs », des personnes en souffrances sociales. Des gens qui ne sont plus au cœur des politiques publiques.

Face à ce raz-de-marée destiné à détruire les politiques sociales durement acquises, l'engagement des familles et des professionnels depuis des années, certain-es relèvent la tête et entrent en lutte !

À Condrieu (Rhône), le FAM (Foyer d'accueil médicalisé) L'Échappée est un lieu de vie où résident des personnes souffrant d'autisme, de psychoses avec de graves troubles du comportement. Des personnes grandement dépendantes d'autrui pour les gestes les plus élémentaires du quotidien mais également pour tout ce qui concerne la communication, les interactions sociales, les centres d'intérêts très restreints (triade autistique).

■ La lutte commence

L'Échappée entre en lutte le 2 décembre dernier avec la création d'un collectif de salarié-es. Avant cette grève, un débrayage de deux heures a posé la volonté d'ouvrir des négociations avec la direction de l'établissement, ce qui a au moins débouché sur une rencontre avec elle.

Les conditions de travail (comme les conditions de vie des résident-es) se dégradent de jour en jour, une grève de 24h est lancée le 2 mars. Face à l'ampleur du mouvement, 90% du personnel éducatif en grève, avec le soutien

d'un nombre important de familles des syndicats CNT et CGT, le directeur accepte de recevoir la délégation, mais fait aussitôt comprendre qu'il n'y aura aucun échange en présence d'une famille invitée à faire partie de la délégation. Nous lui répétons que nous avons tous le même but : le bien être des résident-es vivant au sein du foyer. Nos revendications ne portent aucunement la question de nos misérables salaires. Nos revendications ne portent que sur nos conditions de travail, de ce qui impacte directement la vie des gens dont nous sommes censé-es nous occuper correctement.

■ Conditions de travail conditions de vie

Suite au refus du directeur de recevoir cette délégation telle que la construite le collectif, nous avons assisté à une AG fantastique, où la parole était vraiment libre et constructive. Décision : nouvelle grève le 9 mars. Le collectif remercie chaleureusement les personnes présentes en soutien : familles, syndicats, salarié-es de la Sauvegarde 69 issu d'autres services venu-es en soutien, sans oublier les ami-es. Une cagnotte de grève* a été ouverte pour soutenir les grévistes qui ne lâcheront rien !

Nous, salarié-es du FAM L'Échappée, alertons la direction générale de la Sauvegarde 69 et la direction de l'établissement sur les dysfonctionnements actuels pouvant amener de graves risques de dégradations des conditions de travail ! Salarié-es de terrain, nous rappelons la promiscuité qui existe entre conditions de travail et qualité de vie pour les résident-es. ●

Le collectif L'Échappée

* Lien pour cagnotte : www.lepotcommun.fr/pot/vbgt09yq
La CNT a aussi ouvert une cagnotte de soutien, la CGT aussi.

Le Collectif revendique une nouvelle politique salariale ambitieuse et respectueuse de l'engagement professionnel des salariés :

- 6 congés trimestriels pour l'ensemble des salariés ;
- le retour du 6ème congé d'ancienneté ;
- une augmentation de la valeur du point CC66 ;
- le remboursement des heures de grève de la journée du 9 mars ;
- la possibilité d'avoir recours aux heures supplémentaires quand une surcharge de travail est demandée ou quand les heures accordées en vertu du contrat de travail ne suffisent pas, au regard des seules tâches désignées par la direction.

Le Collectif revendique une nouvelle politique institutionnelle et demande :

- l'arrêt du gel des embauches et du risque de déqualification professionnelle ;
- le remplacement à diplôme équivalent des personnes qui ont quitté l'établissement (retraite, démission, etc.) ;
- un retour à une dynamique d'accompagnement à la formation pour les contrats professionnels engagés par l'établissement, au soutien des souhaits de promotion sociale des salariés en CDI, à un site qualifiant, ambitieux et cohérent ;
- 4h de préparation pour l'ensemble des salarié-es des équipes médico-éducatives afin de répondre aux nécessités d'écrits professionnels.

Que la permanence de l'accompagnement soit garantie en remplaçant au maximum les professionnels par des remplaçant-es repéré-es, fidélisé-es sur un groupe de vie.

Que les CDD engagés sur le long terme, bénéficient des outils institutionnels de réflexion : participation aux réunions d'équipes, analyses cliniques, groupes d'analyse de la pratique.

La limitation du recours aux salarié-es intérimaires aux seules situations d'urgence.

Que les dépenses actées par la direction soient faites prioritairement vers les résident-es, leurs conditions de vie et d'accompagnement.

Autogère ta fac!

Contre l'université start-up, la fac coop top.

La CNT soutient toutes les tentatives pour une recherche et un enseignement supérieur au service de tout-es :

Quelques pistes : expérimenter des pédagogies alternatives, développer les universités populaires et les UFR autogérées, permettre à tout-es la formation tout au long de la vie et l'accès à plusieurs domaines de connaissance plutôt qu'une spécialisation unique et étriquée. La liste est longue : s'organiser en équipes et labos non-hiérarchiques, développer l'usage des logiciels libres, donner libre accès aux résultats de la recherche, publier dans les revues gratuites plutôt que dans celles à haut « impact factor », avoir une indépendance dans les choix des sujets de recherche...

Contre la sélection, augmenter les effectifs et accepter tou-t'es les candidat-es ! Mais bien sûr, il faut plus de moyens. Où trouver l'argent ? Par exemple dans les milliards du Crédit impôt-recherche qui sert d'évasion fiscale aux grandes entreprises, ou dans ceux de la recherche militaire et qui sert à inventer l'impérialisme français de demain.

Mais cela ne suffit pas, le système capitaliste et les États centralisés et bureaucrates faisant tout pour entraver de telles initiatives.

Seules la lutte et l'organisation collective permettront d'établir un rapport de force suffisant afin d'obte-

nir :

-Une université et une recherche autogérées où les buts et les orientations se décident ensemble, étudiant-es, personnel enseignant et non-enseignant.

-L'arrêt du recours aux contrats précaires et à la sous-traitance au sein des universités. Université et recherche de qualité, ça commence par des emplois stables pour l'ensemble du personnel.



En 68, on rêvait sur le papier d'une université ouverte à toutes et tous, de toutes les classes sociales.

-Rééquilibrer les financements entre universités et grandes écoles, et à

terme, redonner à l'université la mission de former les futur-es ingénieur-es.

-Une abolition des hiérarchies salariales en commençant par augmenter les plus bas salaires.

-Que l'encadrement d'un-e doctorant-e soit assuré par une équipe ou un labo auquel il/elle serait intégré-e comme tout autre personnel du laboratoire et non plus par une unique chercheur-euse ayant tout pouvoir sur l'avenir de l'étudiant-e.

-L'abandon du projet de loi introduisant une sélection à l'entrée en licence.

-Le transfert des milliards du Crédit impôt-recherche vers la recherche publique et de ceux de la recherche militaire vers les autres domaines.

-La régularisation de tou-t'es les étudiant-es sans papiers.

Ce dernier point est particulièrement d'actualité. Depuis septembre, partout en Île-de-France, les préfetures refusent les dossiers de demande de régularisation. C'est l'aboutissement d'une dégradation terrible des conditions d'accueil des étudiant-es étranger-es depuis dix ans. Alors que des dépôts collectifs (qui offrent le plus de chance aux étudiant-es, notamment isolé-es) étaient encore acceptés, les étudiant-es de L1, L2 et L3 étaient également autorisé-es à déposer des dossiers. Ce n'est plus le cas depuis novembre 2015. ●

FTE, secteur supérieur recherche

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Directrice de la publication
Marie-Pierre Aiello
CPPAP N° 0618S06521 TGI N° 97/93

Rédaction
combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration
cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements
cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200
Aubenas
Impression sur papier certifié PEFC
Imprimerie Étoile
Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !

Flics, hors des cours de récré

Le ministre tenté par l'école gagnée par l'État policier.

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a « pris acte de l'expérimentation » de Christian Estrosi mettant en poste des agent-es des forces de l'ordre municipales dans certaines écoles de Nice.

Mesure encore une fois justifiée sous prétexte d'antiterrorisme. Ainsi c'est dès les bancs de la communale que l'on habitude les enfants à une présence policière ou para-policière constante.

Si cette initiative est particulièrement choquante et symptomatique, elle n'est pas la première : nous avons pu constater la multiplication de la présence des vigiles et des policiers dans et aux abords des écoles, collèges, lycées et facultés.

Nous dénonçons cette application du tout-sécuritaire à l'éducation.



Les élèves et étudiant-es n'ont pas besoin de subir sur leurs lieux d'étude le climat paranoïaque savamment entretenu dans l'espace public par la présence de militaires armés dans nos rues, par les fouilles systématiques, les discours médiatiques... Encore moins ces exercices « Intrusions attentats » devenus aussi réguliers qu'inefficaces et anxio-

gènes.

L'éducation telle que nous la défendons veut favoriser l'émancipation des enfants pour les conduire dans une vie d'adultes libres et conscient-es. Il semble que nos gouvernants préfèrent les transformer en des électeur-trices apeuré-es. ●

CNT-FTE

L'histoire sauce brune

Attaque identitaire contre les auteurs-es d'un manuel d'histoire géo.

L'officine d'extrême droite Riposte laïque a publié le 9 février sur son site un texte très violent contre un manuel rédigé par des enseignant-es d'histoire géo, accusé-es de mentir et de manipuler pour pervertir notre jeunesse en renvoyant « dos-à-dos antisémites et critiques de l'islam ». Titrée « Enseignants à virer de l'Education nationale », cette tribune dénonce la déconstruction du roman national, donne la liste des noms de toutes celles et ceux qui ont participé à la rédaction du manuel, et accuse les autres, qui l'utiliseront, d'être leurs complices.

La fédération éducation de la CNT exprime son soutien le plus total aux collègues dont les noms sont jetés en pâture à la vindicte de la mouvance identitaire, invitée par l'auteur de cette publication à « laissez leurs noms sur twitter, sur facebook, que l'on trouve des traces de leurs forfaitures dès que l'on met leur nom sur google ».

Il pousse des ailes à cette mouvance identitaire, depuis que les plus hautes autorités de l'Éducation nationale et de l'État flirtent avec les idées les plus nauséabondes du nationalisme et du fascisme, hésitant à condamner Maurras, invitant « Es-

pérance banlieue » à des colloques en Sorbonne, discutant avec La Manif pour tous...

Ces nostalgiques du roman national, de Charles Martel ou de Pétain, ne sont que des réactionnaires qui instrumentalisent la laïcité pour distiller leur discours de haine jusque dans nos classes.

Leur école n'est pas la nôtre. Dans la nôtre, les savoirs, la culture et l'esprit critique sont les vecteurs de l'émancipation humaine. No pasaran ! ●

CNT-FTE

L'éducation autoritaire, la soumission, la guerre

La fessée dès la plus jeune âge a préparé à accepter la guerre

La fessée responsable de deux guerres mondiales ? C'est une évidence oubliée un peu vite : l'éducation que l'on a reçue est responsable en grande partie de nos actes futurs, nos pensées, nos choix d'adulte. Par éducation, il faut entendre l'ensemble des processus de conditionnement auxquels sont soumis les enfants, par leurs parents, l'école et la société dans son ensemble.

Hypothèse : l'éducation dont on eu à souffrir nos grands-parents et nos arrière-grands-parents. Comme ce lot de brimades, de violences (dont la fameuse fessée) et d'humiliation dans le film de Michael Haneke « Le Ruban blanc », avec comme seul but d'obtenir la soumission au chef de famille, mais aussi à son prof, puis à son patron. Ces méthodes ont anéanti chez beaucoup d'enfants tout sens critique, toute idée de rébellion possible à l'autorité.

En 1914, quand les dirigeants français et allemands décrètent la guerre, pour des intérêts qui ne concernaient absolument pas les millions de prolétaires qui vont mourir dans les tranchées, beaucoup, conditionnés à la soumission à l'autorité depuis leur enfance, n'ont pas les « outils intellectuels » pour penser à désobéir et à se rebeller contre cette autorité qui se sert d'eux comme simple chair à canon.

Cette éducation sous la contrainte de « la carotte et du bâton » développe des réponses rapides et simples au stimulus. On réagit de la façon attendue par celui qui ordonne, pour éviter la brimade, ou obtenir une récompense. Ce type d'éducation est efficace pour celui qui veut former



498. La Grande Guerre 1914-15. — En ALSACE. Ecole faite dans une cour de ferme par un maître soldat. Visa 498 Paris « Phot-Express » INF. BAUBIÈRE - KARTENHE.

Pendant la grande boucherie de 14-18, les militaires mettent en scène leur volonté de dressage des esprits.

des êtres soumis, aimant l'ordre et la discipline. L'armée en a besoin car il s'agit alors sur le champ de bataille de réagir rapidement et sans réfléchir à un ordre donné, mais aussi de faire disparaître toute sensibilité et toute empathie afin d'être un meurtrier efficace.

Le psychologue Harold Bessel explique que « quand on travaille avec ses mains, on voit pousser des callosités. Elles protègent les mains et leur évitent d'être couvertes d'ampoules. Lorsqu'on est blessé dans ses émotions, il se forme quelque chose qui ressemble à un cor, quelque chose qui protège les tissus contre l'irritation à venir ; mais évidemment, comme les callosités des mains, ce quelque chose n'est pas autant sensible ni aussi souple que la peau originale. Une personne qui serait complètement couverte de ces cors affectifs ne percevrait pas le monde pleinement, abondamment, ni même adéquatement ». C'est ce durcissement, ce blindage auquel sont contraints, pour survivre, les enfants frappés. Rien d'étonnant à ce que certains d'entre eux aient perdu une grande partie de leur capacité naturelle de compassion (Olivier Mauriel, La Fessée, La Plage éditeur).

Le psychologue américain Robert R. Butterworth a montré, dans une

étude de 1999, que les États américains où le taux de criminalité est le plus élevé correspondent aux états où les châtiments corporels sont le plus souvent employés dans les écoles.

Dans son livre « Le fou et le prolétaire », le sociologue Emmanuel Todd montre les relations entre l'éducation et les grands conflits

militaires du XXe siècle : « Partout l'homme nouveau devient fou de discipline. Le délire familial et scolaire atteint son point culminant entre 1880 et 1900. Le dérapage politique aura lieu en 1914 et 1933. A ces dates, les générations politiquement actives, adultes, portent en elles-mêmes une expérience infantile largement antérieure, imprimée dans leur personnalité (...) C'est la libéralisation des techniques éducatives qui provoque le déclin des totalitarismes ».

Ainsi, une éducation sans contrainte physique (mais non sans cadre) permet à l'individu de prendre plus de recul par rapport aux injonctions, de réfléchir par lui-même et de développer un esprit critique, ce qui est peut être moins efficace face à l'ennemi sur le champs de bataille, mais plus intéressant et plus riche pour la société.

La remise en question de l'ordre moral existant, des mœurs, de l'autorité et de l'éducation à partir des années 1970 apporte, en ce sens, l'espoir de voir la guerre disparaître de notre quotidien. D'où l'intérêt de combattre tous les discours de retour à l'ordre moral d'antan, à une éducation à l'ancienne, qui seront possiblement porteurs de funestes bruits de bottes. ●

Régis, CNT éduc 34



Chambé Chambé antifa!

Six mois de lutte antifasciste à Chambéry.

Le 20 octobre 2017, nos camarades de la Fédération Anarchiste de Chambéry organisaient leur fête de rentrée. Le concert commençait, ambiance familiale et bon enfant, quand une quinzaine de nazillons du groupuscule néonazi EdelweiSS Pays de Savoie et de Civitas est arrivé et a attaqué les personnes présentes à l'entrée de la salle de concert. Plusieurs ont été blessées dont un camarade de notre syndicat, hospitalisé avec 30 jours d'ITT. Cette nouvelle étape franchie dans la violence de ces groupuscules en Savoie réaffirme l'indispensable nécessité de la lutte antifasciste unitaire et sans concession.

Il convient ici de citer le travail commun avec nos camarades du Concert Sans frontières avec qui nous organisons chaque année l'événement musical qui a donné son nom au collectif.

Avec la plus grande détermination, les forces libertaires organisent en moins d'une semaine une manif de protestation avec 400 participant-es antifascistes ou sympathisant-es. Première victoire contre la bête immonde dont le ventre comme le disait si bien Brecht reste toujours fécond.

Fin décembre, les nazillons se reconvertissent dans l'œuvre sociale confusionniste, ripolinant leur asso sous le nom usurpateur de Bastion Social, annonçant l'ouverture d'un local rue de Lyon à Chambéry.

■ Formation SO et manif

Notre détermination s'oriente alors selon deux axes, la mise en place d'une formation SO et auto-protec-

tion puis l'organisation d'une manif de protestation le jour de l'ouverture prévue du local néo-nazi.

Pour la formation, la RP nous met en relation avec trois camarades du SO parisien bénéficiant d'une forte expérience et pratiquant déjà ce type de formation. Nous bataillons pour obtenir un lieu propice, la salle commune de la Maison des Syndicats de Chambéry et sa cour intérieure qui permet de pratiquer les ateliers de mise en situation. Fort heureusement, notre présence depuis plusieurs années dans l'intersyndicale de lutte et l'appui d'un camarade cégétiste antifasciste membre de CSF nous ouvre les portes de ce lieu hautement stratégique pour la suite de la lutte. La formation est une importante réussite grâce à la compétence et à l'esprit fraternel de nos formateurs. Les camarades présent-es adhèrent sans réserve à la philosophie qui guide notre action et s'approprient les méthodes dans la bonne humeur mais aussi avec tout le sérieux requis.

Fort-es de cette expérience nous voilà prêt-es pour la manif du 3 février, déclarée (Contrairement à celle du 28 octobre 2017) face à la menace d'interdiction de la préfecture. Ce qui n'empêchera pas les robocops de fouiller tout le monde à l'approche du lieu de rassemblement.

■ Une bonne dynamique

Super manif... 700 participant-es. Grosse ambiance. Le slogan « Chambé ! Chambé ! Anti-fa ! » résonne à pleines voix. SO impeccable. Vu le nombre de keufs, pas de risque d'affrontement avec les nazillons, dont

une centaine sont planqués dans un bar sur le trajet. A la demande de notre référent central, le SO se met en ligne, mais les keufs avaient déjà viré les fachos. Fin de manif. Retour vers la maison des syndicats, débadgé-es et groupé-es. On reste encore à 150 antifas. Une AG de débrief est organisée avec une cinquantaine de militant-es.

Nouvelle AG prévue le 16 février. Le collectif antifasciste entend continuer de se réunir, sur la « dynamique » de la 1e AG de lutte. Par rapport au local des fachos, seul le proprio peut suivre la procédure judiciaire en cours. Problème : ça risque d'être très long. En attendant, il s'agira d'être présent-es tous les jours devant le local et envisager des actions de protestation. Une pétition demandant la fermeture du local est lancée.

■ Bonsoir M. le maire

On se propose d'aller perturber le conseil municipal du 26 février pour demander des excuses au maire de Chambéry suite à ses propos assimilant extrême gauche et extrême droite et évoquant une « rixe » pour l'agression du 20 octobre, tout en lui demandant de se positionner par rapport au local.

On l'apprend par la presse, « *le local du Bastion social, un mouvement proche des milieux d'extrême-droite, inauguré ce samedi à Chambéry a été recouvert de peinture rose dans la nuit de mardi à mercredi.* »

Le 26 au matin, via son organe de propagande le Dauphiné Libéré renommé par les milieux contestataires le « Daubé », le maire annonce



La déco de la vitrine facho revisitée

le vote d'un vœu où il retourne sa veste : « Michel Dantin dénonce une idéologie contraire aux valeurs républicaines et une menace pour l'ordre public [...] Quand je vois leurs slogans, il y a une incitation à la haine. Ça n'est pas admissible pour les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité », ajoutant que « si elle ne peut légalement l'imposer, la mairie demande à la préfecture la fermeture du « Bastion » et la dissolution du mouvement au niveau national. »

Venant de ce godillot Les Républicains, on ne s'attendait pas à mieux. Le conseil municipal sera particulièrement houleux, la police intervenant pour évacuer de la salle du conseil nos militant-es venus s'adresser au maire accompagnés d'un sound system particulièrement revendicatif.

Comble de malchance pour les nazillons, le local est une nouvelle fois vandalisé dans la nuit du 6 au

7 mars malgré la pose bienveillante par la mairie d'une caméra de vidéo surveillance. De rose jetée un mois avant, la peinture vire au rouge pour couvrir les vitres qui ont été cassées, la grille de fermeture arrachée.

Pour les antifas, pas de doute : les pressions exercées par la manif du 3 février, le succès de la pétition et les reportages incisifs de TVnet Citoyenne ont contraint le maire et sa presse aux ordres à changer leur discours. Mais pour le peuple de Chambéry la grande réponse apportée à la gangrène fasciste sera l'organisation par le Collectif Sans Frontières de son événement culturel, politique et musical annuel : Le Concert Sans Frontières, fin mars avec projection d'un film sur Aube Dorée et le concert antifasciste au cours duquel nous fêterons nos victoires présentes et à venir. ●

Syndicat Intercro 73.

Lyon : n'oubliez pas le GUD

Quand le GUD veut faire son Casa Pound à la française.

Le GUD vient de faire son énième mue. Sa nouvelle (enfin pas si nouvelle) source d'inspiration est le néo-fascisme transalpin de Casa Pound. Le Bastion Social est le nouveau nom de ce groupuscule d'extrême droite radicale, avec comme credo « les nôtres avant les autres » et sous couvert de pseudo actions sociales à caractère discriminatoires.

À Lyon, après la brève ouverture d'un « squat », pour les SDF français, rapidement fermé à l'automne 2017, un local est ouvert le 13 janvier 2018 quai Pierre-Scize dans le 5e arrondissement de Lyon. S'y retrouve des néo-nazis lyonnais bien connus ainsi que toutes les tendances de l'extrême droite, anciens GUDards, membres de l'Action Française, Identitaires.

Le lieu est ouvert du mercredi au samedi soir, des soirées le week-end avec des invités de marque : négationnistes, Casa Pound...

Tout ça se finissant en beuverie, au grand désespoir des habitant-es de l'immeuble terrorisé-es. Avec la réouverture de ce local, reviennent les violences et agressions dans les rues de Lyon. Après quelques coups de pression depuis son ouverture, le week-end du 17 février a été particulièrement violent. Ce week-end là, des membres du Bastion Social accompagnés de la fine fleur de Casa Pound ont fini leurs soirées du vendredi et du samedi en passant à tabac notamment une personne portant un badge antifa à la sortie d'un concert, en organisant un guet-apens pour les personnes qui l'accompagnaient et en détruisant la vitrine



du local du PC dans les pentes de la Croix-Rousse.

Un collectif large s'est rassemblé pour exiger la fermeture du local, avec : un rassemblement le jour de son ouverture, une réunion publique pour informer et s'organiser avec les habitant-es du quartier du profil de leurs nouveaux voisins, afin de faire fermer le lieu, et une manif unitaire le 3 mars qui a rassemblé un petit millier de personnes.

Contrairement à Strasbourg, où la municipalité s'est officiellement exprimée pour la fermeture de l'Arcadia, lieu ouvert par le Bastion Social, la mairie de Lyon est toujours aussi silencieuse quant à la présence sur son territoire de néo-nazis violents. Même avec le remplacement du premier flic de France par un Georges Képénékian, la mairie de Lyon et la mairie du 5e arrondissement n'ont pris aucune mesure pour faire fermer ce local, laissant les habitant-es gérer seul-es la cohabitation avec des individus violents. La prochaine action du collectif sera donc un rassemblement pendant le prochain conseil municipal.

Le collectif est en lien avec les collectifs montés dans les autres villes où le Bastion Social a pignon sur rue : Strasbourg, Chambéry, Aix-en-Provence, Marseille, Agen...

Exigeons la fermeture de tous les locaux néo-nazis, à Lyon comme ailleurs ! ●

UD CNT du Rhône.

- Plus d'infos sur le collectif lyonnais : controlepavillonnoir.wordpress.com

- Pétition pour exiger sa fermeture :

www.change.org/p/mairie-de-lyon-toutes-et-tous-ensemble-fermons-le-local-fasciste-lyonnais-du-gud-bastion-social

Touche pas à ma poste

Partout en France, les postiers en lutte.

Un immense silence médiatique et syndical recouvre ces faits mais pourtant ils existent.

L'entreprise La Poste est traversée par une multitude de conflits locaux, au courrier, au réseau. Partout en France le personnel résiste, refuse la dégradation de ses conditions de travail, la liquidation du service public, le recours incessant à la sous-traitance, aux filialisations, à la précarisation des emplois. Au courrier, au centre des revendications et des grèves locales, se trouvent les réorganisations permanentes avec toutes ses conséquences négatives, stress et souffrance au travail. Et des postiers qui se lèvent et refusent le fatalisme et la résignation il y en a eu durant les deux derniers mois :

- Facteurs et factrices de Réquista (Sud-Aveyron) qui inaugurent 2018 en posant le sac pour refuser la suppression de deux emplois et le projet de l'encadrement d'imposer la pause méridienne.

Après plus de 10 jours de grève un accord exclut la mise en place d'une organisation avec la pause méridienne et sauve un emploi sur les deux menacés.

- Agents du courrier de Rennes en lutte dès le premier mois de l'année.

- Agents de la Plateforme Industrielle du Courrier de Kergaradec (Finistère) mobilisés contre la suppression des équipes de nuit et la dégradation des conditions de travail.

- Conflits départementaux en Loire-Atlantique et Vendée : refus de la méridienne, dénonciation des tournées à découvert, exigence de la titularisation des précaires.

- Personnel des centres de Gousainville et Fosses (Val d'Oise) suite à la suppression de 8 emplois et qui revendiquent la création de 5 tournées.

- Bras de fer des facteurs-trices de Saint-Flour (Cantal) contre la suppression d'un emploi et demi, syno-



nyme d'une dégradation des conditions de travail.

- Les postiers de Quimperlé (Finistère) au centre de La Ville-neuve-Braouïc refusent le diktat de la direction de supprimer 5 emplois, s'opposent à la nouvelle réorganisation qui vise une fin de journée à 16 h15 !

- Les guichetiers de Tullins-Voirion (Isère) en lutte pour une augmentation des effectifs, dénonçant les pressions sur les objectifs commerciaux, la liquidation de la qualité du service rendu aux usagers accentuant des incivilités dont sont victimes nos collègues.

- À Paris 12e, syndicalistes et usagers se mobilisent contre les fermetures de bureaux.

Une véritable volonté de lutte

existe. Nous sentons de plus en plus dans les services l'envie d'en découdre, de ne plus se résigner ni d'accepter tous les mauvais coups sans réagir.

Pour avoir quelque chance de gagner il faut :

- de faire des appels locaux unitaires.

- organiser des caisses de solidarité pour aider financièrement les grévistes.

- informer dans l'unité les usagers de la Poste, la population sur les conséquences des choix stratégiques en matière de services publics et de proximité.

- construire des intersyndicales ouvertes au non syndiqué-es pour préparer l'action collective. ●



Bouger avec la Poste : devenez précaires !

La Poste new look et vieilles recettes : ubérisation et antisyndicalisme.

Par sa filiale de Stuart, spécialiste de la course urbaine urgente à vélo, La Poste a signé un partenariat avec Carrefour Livraison Express pour la livraison à domicile, à vélo ou à pied. Cet accord entre les deux entités est l'une des priorités du plan «Carrefour 2022» annoncé

par Alexandre Bompard, le PDG du groupe de grande distrib. Les deux groupes ont trouvé des points de convergences : l'un comme l'autre suppriment des emplois. Les 2 400 suppressions de chez Carrefour ou les laissés pour compte des réorganisations à la Poste peuvent essayer

de se faire recruter par la plate forme Stuart. Troquer le vélo jaune contre une tenue toute bleue, ça aura de la gueule ! Quinze villes couvertes d'ici fin 2018. Accord similaire avec le groupe Casino-Monoprix en ce mois de février. ●

De la Poste à la porte

Répression antisyndicale via les conseils disciplinaires.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons le nouveau rôle donné aux conseils de discipline : museler les syndicalistes de combat et virer une partie des sur effectifs qui apparaissent à chaque réorganisation. Cette tendance est une nouvelle fois vérifiée.

En janvier et février sur Paris 14e, notre section a participé à la lutte pour s'opposer aux licenciements de deux collègues dont l'un était menacé de licenciement pour avoir omis de fermer sa voiture à clef lors d'une distribution. Quelle échelle de sanctions ! Si demain un-e collègue



est mis-e en cause pour une perte de colis que lui imposera-t-on ? Une

peine de prison ferme ? Le 6 février, près de 300 personnes ont participé au rassemblement devant le Ministère du Travail pour exiger l'arrêt de la procédure de licenciement contre Gael Quirante militant de SUD-Postaux 92. La réponse de la Ministre du travail prévue avant fin février n'est toujours pas tombée début mars...

Ne pas se lamenter ! s'organiser ! Contre la répression antisyndicale, contre les conseils de discipline transformés en pourvoyeurs de Pôle emploi, et voués à mater les résistants et éliminer les sur effectifs : unité sans préalable et coordination des grèves ! ●

Fédé CNT-PTT

La position du démissionnaire

Démissionner : motifs, procédures, conséquences...

Lassitude, ras le bol, envie de nouvelles aventures, de nouveaux espaces, de nouveaux collègues, de nouvelles activités ou simplement de changer d'air, tout ça peut arriver. Rompre son contrat de travail, démissionner de son poste ? L'acte n'est pas anodin puisqu'il ne donne pas droit à allocation chômage. Il doit aussi être réfléchi et ne pas laisser la place au doute quant aux motivations qui ont poussé à la démission.

De nombreuses jurisprudences révélant plusieurs réalités juridiques, ont éclairé les conditions d'appréciation de la démission et ses conséquences pour trancher si la rupture est effective.

■ La démission, volonté du-de la salarié-e

Démissionner peut paraître la façon la plus simple de rompre son contrat de travail. Il suffirait juste de le dire à son employeur, et hop ciao, on passerait à autre chose... Ça paraît simple. Juridiquement, ça peut mériter quelques précisions.

Même si une simple phrase énonçant la volonté de démissionner suffisait, l'employeur préfère toujours un écrit daté lui permettant de prouver la volonté du-de la salarié-e, et de borner dans le temps l'événement, pour dater précisément le préavis de départ.

La démission doit être un acte non équivoque et le reflet d'une situation dans laquelle le-la salarié-e est pleinement conscient de son choix, et non pas soumis à des pressions. La démission doit être exempte de tout vice, erreur, contrainte ou violence : aucune intimidation, information tronquée ou omise, menace de licenciement ou de mutation, ne doit altérer le choix du-de la salarié-e. En cas de suspicion de vice du consentement, ou d'un état psychologique influençant la décision du-

de la salarié-e, la démission s'avérerait juridiquement nulle. Si les juges saisis d'une demande en annulation déclareront nulle une démission s'ils

procédure de licenciement pour faute de son-sa salarié-e dont le comportement pourrait induire le choix de sa part de démissionner sans le dire



l'estiment issue d'une volonté trompée, manipulée ou contrainte, dans un mouvement d'humeur, de colère ou de dépression, ou encore dans des circonstances graves, accidents de travail, décès d'un collègue, etc. Une démission ainsi annulée et le-la salarié-e devra être réintégré-e, ou si cela s'avère impossible, licencié-e de son poste de travail, ce qui est une autre procédure.

L'employé-e poussé-e à la démission doit donc prouver la pression exercée pour altérer son choix. L'employeur se couvre en exigeant un écrit daté et signé qui fixe le départ du préavis. La rétractation est possible mais l'employeur doit l'accepter. S'il refuse, la seule possibilité de réintégration reste l'action en justice en justifiant un vice du consentement...

■ La démission, « faute » du-de la salarié-e

L'employeur peut lancer une pro-

concrètement et ouvertement. L'employeur doit alors prouver l'intention de démission. Pas facile mais néanmoins possible. Exemple, ne pas reprendre le travail suite à un arrêt, s'absenter de son poste sans se justifier s'analysera comme une intention de démissionner si le-la salarié-e ne revient pas travailler après mise en demeure de reprendre son poste. La jurisprudence considère pour l'instant que cette rupture par la politique de la chaise vide doit être actée comme une démission, mais que l'employeur doit engager une procédure de licenciement...

Attention, si l'employeur parvient à prouver que le-la salarié-e ne reprend pas son poste de travail, parce qu'il-elle est engagé au service d'un autre employeur, ou qu'il s'est inscrit comme demandeur d'emploi malgré les invitations à reprendre le boulot qui lui a été faite, alors c'est que le-la salarié-e a émis la volonté de démissionner : dès lors, la démission est déduite du comportement



du-de la salarié-e et l'employeur peut exiger des dommages et intérêt pour abus...

Donc faire gaffe à son attitude lors de tels faits, pour ne pas fournir des preuves et des indices de sa volonté de quitter la boîte, on alors avoir des preuves de pressions, et s'orienter vers une prise d'acte de rupture imputable à l'employeur.

■ L'abus du droit de démission

Dans certaines conditions, la démission peut découler d'une volonté de nuire et de causer des dégâts à l'employeur. Notamment lors d'un départ immédiat de son poste de travail sans respecter les délais de préavis. Attention à ne pas confondre ce départ soudain avec la condition de prise d'acte : cette dernière entraîne un départ immédiat du poste mais en raison du non respect des obligations contractuelles imputables à l'employeur.

Dans le cas d'une démission entraînant un préjudice à l'employeur, il peut exiger des dommages et intérêts, en prouvant l'intention de nuire de l'employé-e démissionnaire.

Autre cas de démission abusive quand plusieurs faits prouvant l'intention de nuire : le débauchage du-de la salarié-e par un autre patron. Si il est prouvé que la démission a été motivée par l'intervention de l'employeur concurrent, ou que

ce dernier a embauché l'employé-e en le-la sachant encore lié-e par un contrat de travail, le nouvel employeur et l'employé-e démissionnaire sont redevables solidairement de dommages intérêts à l'employeur ainsi abusé. Là encore, l'employé-e fautif-ve devra répondre du préjudice causé à son employeur devant le Conseil des prud'hommes.

L'acte de démission n'est pas anodin et doit se faire en jugeant les tenants et les aboutissants, tant dans sa forme que dans sa motivation. Les conséquences sur les droits du-de la salarié-e ne sont pas à prendre à la légère.

■ Un préavis à exécuter

La démission entraîne des obligations vis à vis de l'employeur qui continue de rémunérer le-la salarié-e démissionnaire durant la période du préavis, et qui doit permettre de pourvoir à son remplacement. Si le-la salarié-e n'exécute pas le préavis, il-elle est redevable de dommages et intérêt à l'employeur pour préjudice subi, généralement au moins égal aux salaires qui auraient été perçus en exécutant le préavis. Exemple, trois mois de préavis prévus, départ immédiat, l'équivalent de trois mois de salaire à payer (incluant les cotisations patronales : ça peut donc coûter cher!).

La durée d'exécution du préavis dépend des usages de la profession,

du contrat de travail, et surtout de la convention collective. Une semaine à un mois en général pour un ouvrier, un mois pour les ETAM, trois mois pour les cadres. Mais la durée peut être négociée avec l'employeur, allongée si le départ du-de la salarié-e pouvant nécessiter de former un-e remplaçant-e. Ou réduit à la demande du-de la salarié-e si l'employeur l'accepte : réduisant la rémunération au temps de travail effectif du préavis.

L'employeur peut aussi dispenser le-la salarié-e d'exécuter le préavis prévu par la loi ou convention collective, mais il est alors redevable à l'employé-e des rémunérations prévues pour la période de préavis.

Dans certains cas, il est possible de démissionner sans obligation d'exécuter le préavis :

- en cas de grossesse, naissance, adoption d'enfant,
- suite à un congé pour création d'entreprise avec démission formulée à l'employeur trois mois avant la fin du congé,
- en application d'une clause de conscience pour les salariés journalistes.

■ Pendant le préavis

La période du préavis court de date à date : depuis la démission et la fin d'exécution du préavis. Mais certaines conditions d'absence peuvent rallonger cette durée. A moins d'un accord entre salarié-e et employeur précisant l'exclusion de ces interruptions ou suspensions.

Pendant le temps du préavis, l'absence pour maladie ou pour grève n'impute pas sur la durée.

Par contre, si un accident de travail ou une maladie professionnelle survient durant le préavis, ou si des congés payés ont été fixés avant la notification de démission, alors la période d'exécution est rallongée d'autant de temps que l'absence du-de la salarié-e. Exemple, pour une



période de trois mois de préavis à effectuer, si l'employé-e à un mois d'arrêt suite à un accident de travail (ou si il a posé un mois de congés), la date de fin d'exécution du préavis aura lieu quatre mois après la déclaration de sa démission, au lieu de trois.

Des congés payés non fixés avant la date de démission peuvent néanmoins l'être durant le préavis sans le diminuer, si accord entre les deux parties.

Pendant la durée du préavis, le-la salarié-e peut bénéficier de temps chaque jour pour s'absenter de son poste et chercher un nouveau travail. La rémunération de cette absence pour recherche d'emploi et sa durée dépendent des conventions collectives ou des usages en vigueur. Bien se renseigner au préalable pour bénéficier de ces heures et vérifier si elles sont payées. Dès que l'employé-e a trouvé un nouvel emploi, l'employeur peut refuser cette absence journalière, le motif de recherche d'emploi devenant caduque.

Les obligations contractuelles des deux parties sont maintenues durant le préavis : l'employeur ne peut donc ni muter le-la salarié-e sur le départ ni lui pas demander des charges inhabituelles ou non liés à l'activité.

Une démission peut être annulée et privée d'effet si l'employé-e ayant exécuté son préavis continue de travailler au-delà, avec l'accord de son employeur. Un nouveau contrat de travail doit dès lors être conclu entre

les deux parties.

■ Le droit au chômage

La démission n'ouvre pas droit aux allocations d'assurance chômage. Il est possible de voir examiner son dossier de reprise de droit au bout de 121 jours sans emploi, si le-la démissionnaire n'a pas retrouvé un travail dans ce laps de temps, mais en prouvant sa recherche active. La commission statue sur l'admission aux allocations chômage, ou pas. Même si il y a reprise de droit au chômage, le versement n'intervient qu'à partir du 122e jour suivant la fin du contrat de travail, donc la fin

de la période de préavis.

On voit donc que la démission, lourde de conséquences, peut entraîner une situation de paupérisation dramatique. Il s'agit donc de bien réfléchir avant que de démissionner.

■ Rompre son contrat sans démission : la prise d'acte

Certaines situations subies par le-la salarié-e peuvent le pousser à envisager la démission. Mais si des manquements sont du fait de l'employeur, la rupture du contrat de travail peut être à l'initiative du-de la salarié-e pour faute imputable à l'employeur : on parle alors de prise d'acte.

Les retombées ne sont pas les mêmes qu'une démission, puisque l'employeur est fautif. Reste quand même à le prouver. Nous verrons dans la prochaine partie que de nombreuses jurisprudences ont précisé pas mal de ces cas de prise d'acte. ●

Fred, secrétariat aux affaires juridiques.



Entre nous, c'est la rupture

Larguer son boulot : démission, prise d'acte, résiliation judiciaire ?



La démission résulte d'un libre choix non équivoque du-de la salarié-e de quitter ses fonctions au sein d'une entreprise, sans cause particulière : dans certaines situations le la salarié-e obligé-e ou en droit de rompre son contrat de travail en raison d'une situation délétère, harcèlement, fautes imputable à l'employeur. Ce qui lui offre la possibilité de rompre le lien contractuel qui le lie à l'entreprise : c'est la prise d'acte .

■ Le passage à l'acte

Plusieurs cas de figure considèrent que l'employeur ne respecte pas ses obligations contractuelles et que la poursuite de l'exécution du contrat de travail devient impossible :

- harcèlement sexuel ou moral ;
- atteinte à la dignité ;
- discrimination sexiste, raciale, etc. ;
- violence ou agression physique ;
- non paiement des salaires ;
- absence de travail, inactivité prolongée ;
- mutation imposée et inaccep-

table, irréalisable ;

- manquement à l'obligation de sécurité de résultat (pouvant provoquer un accident de travail) ;
- manquement aux règles d'hygiène et sécurité (lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, etc.) ;
- travail dissimulé.

Ce sont les principales causes (mais pas les seules) de rupture acceptées par les tribunaux, basées sur les obligations contractuelles, conventionnelles et légales.

■ Abandon de poste : la prise d'acte réservée au, à la salarié-e

L'employeur voulant se séparer d'un-e salarié-e pour faute ou manquement à ses obligations ne peut pas effectuer une prise d'acte : il doit obligatoirement engager une procédure de licenciement, préciser les motifs de la faute et prouver sa cause réelle et sérieuse.

Exemples : abandon de poste ou absence injustifiée sont des motifs valables, qui peuvent être interprétés comme une démission du salarié en raison de son comportement, et

donner lieu à dommages intérêts si l'employeur a subi un préjudice. Pour autant, à ce jour, la Cour de cassation exige la mise en place d'une procédure de licenciement même si l'employeur prend acte de la démission de son salarié par son comportement.

Le risque de la rupture est supporté par le ou la salarié-e. La prise d'acte rompt le contrat de travail immédiatement, sans préavis, à partir de la lettre présentant les griefs et motifs de la faute de l'employeur ne permettant plus l'exécution de l'activité au sein

de l'entreprise. Toutefois les motifs n'ont pas à tous être énoncés dans le courrier : d'autres peuvent étayer le dossier en cours de procédure, quels que soit la gravité des manquements et leur répétition. L'appréciation de la gravité de la situation qui entraîne la prise d'acte s'analyse dans sa globalité, et non isolément manquement par manquement.

■ J'ai un dossier

Le, la salarié-e doit apporter des preuves solides et exploitables du manquement de l'employeur légitimant la prise d'acte. Constituer un dossier contre l'employeur est essentiel. Les faits évoqués ne doivent pas être postérieurs à la date de la prise d'acte ni se baser sur des infos connues après cette date. De même, l'employeur ne peut licencier après avoir pris connaissance de la prise d'acte.

Le ou la salarié-e qui prend acte de la rupture doit saisir le conseil des prud'hommes qui statue dans le



délais d'un mois au vu des faits invoqués. Il n'y a pas de conciliation.

À l'exception des cas de harcèlement, les faits reprochés ne doivent pas être trop anciens, car le, la salarié-e qui aurait continué à travailler malgré les risques évoqués est considéré-e s'en être accommodé-e, ne justifiant plus d'empêcher la poursuite du contrat de travail. Dans tous les cas, la décision reste à l'appréciation des juges, au cas par cas.

Si les faits invoqués justifient la prise d'acte, son effet produit un licenciement sans cause réelle et sérieuse avec indemnités. En cas contraire, les effets sont ceux d'une démission. L'employeur peut dans ce cas exiger des dommages et intérêts au, à la salarié-e n'ayant pas exécuté son préavis obligatoire et perturbé l'activité de l'entreprise.

La prise d'acte n'est donc pas à engager à la légère et doit s'appuyer sur des faits tangibles et solides.

■ La résiliation judiciaire

La résiliation judiciaire est un mode de rupture du contrat de travail différente de la prise d'acte, bien que les faits à prouver soient les mêmes : il s'agit de motiver la rupture pour cause de manquements et aux torts de l'employeur.

Le ou la salarié-e engageant une résiliation judiciaire de son contrat de travail ne quitte pas son emploi, la rupture n'inter-

venant qu'à la décision du juge, assimilé à un licenciement sans cause réelle et sérieuse (ou nul en cas de harcèlement, ou de représentant du personnel).

La résiliation judiciaire est moins risquée que la prise d'acte : si la faute de l'employeur n'est pas prouvée, l'effet n'est pas celui d'une démission. Dès lors le ou la salarié-e reste en poste et son contrat se poursuit comme si de rien n'était. Quoique rester en poste après avoir attaqué son employeur n'est pas évident.

Déjà, pendant l'examen par le juge de la véracité des faits reprochés, il n'est pas évident de se maintenir au travail : c'est plus facile avec la prise d'acte qui rompt instantanément le contrat, le ou la salarié-e quittant immédiatement son poste. La résiliation judiciaire l'expose à des pressions de l'employeur et une situation qui peut vite devenir insupportable, pousser à maladie, dépression nerveuse ou encourager finalement à la prise d'acte pour s'échapper de l'ambiance intenable.

On peut toujours larguer son boulot en rompant son contrat de travail. Trois moyens : démission, prise d'acte ou résiliation judiciaire. À réfléchir selon les circonstances et la situation. Peser les choses et anticiper avant de démissionner, établir des preuves en cas de faits imputables à l'employeur...●

Fred, secrétariat aux affaires juridiques.

Informations pratiques

SMIC

Le nouveau montant du Smic brut horaire a donc été porté à 9,88 euros au 1er janvier 2018 soit 1 498,47 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Pour vérifier si le salaire versé est au moins égal au Smic, il faut inclure dans le calcul le salaire de base, les avantages en nature et les primes liées à la productivité.

À l'inverse, certains avantages et sommes sont exclus du calcul du Smic, parmi lesquels : les remboursements de frais (y compris la prime de transport), les majorations pour heures supplémentaires, les primes de participation et d'intéressement, les primes d'ancienneté, d'assiduité ou relatives à des conditions particulières de travail (insalubrité), les primes de vacances, de fin d'année, sauf si elles sont versées par acomptes mensuels. (Source : www.service-public.fr).

Logement

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser les loyers des logements vides ou meublés. Il fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires. Au 4^e trimestre 2017, l'indice de référence des loyers IRL est 126,82. (Source : www.service-public.fr).

● Calcul de l'Aide Personnalisée au Logement

Il est possible d'accéder aux simulateurs de la CAF et de la MSA (régime agricole) pour le calcul de l'APL à partir de l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>. Ouvrir l'onglet correspondant au régime concerné (Cas général CAF / Régime agricole (MSA)). Développer le menu « conditions d'attribution », cliquez sur le bouton « Accéder au simulateurs ».

Fonction publique

● Point d'indice

La valeur du point d'indice s'élève à 4,69 euros depuis le 1er février 2017. Valeur de l'indice 100 (montants annualisés) est de 5 623,23 euros. (Source : <https://www.fonction-publique.gouv.fr>).

● Traitement indiciaire minimum

Le traitement indiciaire brut d'un fonctionnaire occupant un emploi à temps complet ne peut pas être inférieur au traitement indiciaire brut correspondant à l'indice majoré 309 soit 17 375,78 euros par an, 1 447,98 euros par mois.

De plus, la rémunération brute d'un fonctionnaire occupant un emploi à temps complet ne peut pas être inférieure au montant du Smic brut, soit 1 498,47 euros.

Si tel est le cas, le fonctionnaire perçoit une indemnité différentielle afin de lui assurer une rémunération brute mensuelle au moins égale au Smic brut. Lorsque le fonctionnaire occupe un emploi à temps incomplet ou non complet, le traitement minimum et l'indemnité différentielle sont réduits au prorata de la durée des services. (Source : www.service-public.fr).

● Montant de l'indemnité de résidence

L'indemnité de résidence est égale à un pourcentage du traitement brut. Elle ne peut pas être inférieure à celle correspondant à l'indice majoré 313.

Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, l'indemnité de résidence est calculée dans les mêmes conditions que ceux à temps complet, puis proratisée au temps de travail effectif. (Source : <https://www.service-public.fr>).

- zone 1 :

indemnité égale à 3 % du salaire brut (minimum 44 euros)

- zone 2 : 1% du salaire brut (minimum 14,67 euros)

- zone 3 :

aucune prime ●

Informations collectées par ETPRECI-75

Kenavo, kamarad !

Hommage à Kendal Breizh, mort sous les bombes turques



L'Union Régionale des syndicats CNT de Bretagne et des Pays-de-la-Loire souhaite rendre hommage à Olivier Le Clainche, alias Kendal Breizh, militant il y a quelques années à la CNT Lorient, qui est décédé ce 9 février dernier à Afrin sous les bombes turques, combattant au sein d'une unité des YPG.

La traduction du court hommage en breton ci-dessous est disponible sur <http://ulnantes.cnt-f.org>.

Pour un militant qui a, parmi ses nombreux combats politiques, défendu sa langue, il nous a semblé pertinent de faire cette évocation en breton.

Olier oa ur birvilher, mousc'hoarzhus, bepred abeg da stourm evit bieubidigezh ar pobloù (desket en doa ar brezhoneg, ar gallaoueg, an euskareg hag ar c'hurdeg), a-enep ar c'hevalaouriezh hag ar faskouriezh.

Daoust ma oa berr e vare er CNT, tost en doa chom da soñjoù anarko-sindikalour.

Perzh en doa da grouidigezh ar CBIL (Coordinantion Bretagne Indépendante et Libertaire) e penn kentañ ar bleadoù 2000, ur stollad en doa padet dek vle, get e gazetenn Le Huchoër.

Evit difenn an dispac'h savet get ar stourmerion gurdiz er Rojava, en em engaget en doa en Tabur YPG International. Stourmet en doa

a-enep Daesh e Rakka hag e Deir-ez-zor a-raok m'en doa deredet da Afrin pa arme turk en doa argadet ar rannvro. Mervet eo e-giz en doa bevet : é stourm, e soñjoù liammet get e oberennoù.

Kenavo kamarad, ne vioc'h ket ankouaet genomp ! ●

UR CNT Bretagne et Pays-de-la-Loire

Maroc

Colère de paysannes !

Dans plusieurs régions et villes du Maroc, depuis plusieurs mois la population s'organise pour dénoncer des abus et revendiquer ses droits. Ci-après un texte transmis par la fédération des petits paysans et professionnels forestiers de l'UMT (Maroc).



Colère des paysannes de Tamttoucht à la journée internationale de la femme.

Tamttoucht, le village natal de Zaid Ohmad, un des héros de la résistance dans djebel Baddou après la bataille de Bougafer à Saghrou au sud-est du Maroc, dernier front de la résistance contre le colonialisme en 1934, il est aujourd'hui sous le couvre-feu du régime. Depuis février 2017, au début des travaux du projet dit «Barrage Touristique» de Toudgha, une autre façon d'occuper les terres des paysans pauvres, lancé par Aziz Akhnouch, chef des spéculateurs immobiliers et patron des terres et mers au Maroc, tout comme le projet dit «Port Touristique» à Al Hoceima.

Le 15 novembre 2017, les paysans pauvres de Tamttoucht ont manifesté en organisant une marche vers le chantier du barrage, l'occupant et arrêtant les travaux. Les autorités de Tinghir ont refusé de négocier avec le syndicat des paysans, le gouverneur a insulté le secrétaire général du syndicat à Tinghir et a lancé une série d'inculpations.

Le sit-in des paysans, organisé principalement par les femmes paysannes, a duré 57 jours. Le 10 janvier 2018 à 06h du matin, 1000 hommes de forces de répressions ont occupé le lieu du sit-in. À 09h les paysans

ont marché vers le barrage, et leur marche a été écrasée. 11 paysans dont une femme ont été arrêtés et déferés au tribunal de Ouarzazate.

Le 11 janvier 2018 le secrétaire général du syndicat Zaid Takrayout a été arrêté lui aussi et poursuivi au tribunal d'Ouarzazate.

Le 05 février 2018 le tribunal de première instance a émis une lourde sentence :

- Une année ferme au secrétaire général du syndicat.
- Dix mois fermes à six paysans détenus.
- Cinq mois avec sursis à cinq autres paysans, dont une femme.
- Une amende de 2000 dirhams chacun.

Le 07 mars 2018 la cour d'appel de Ouarzazate a confirmé les sentences avec réduction de deux mois à six prisonniers, 8 mois au lieu de 10 mois et une amende de 1000 au lieu de 2000 dirhams.

Depuis les arrestations des leaders du Hirak du Rif toutes les manifestations sont écrasées et leurs leaders sont arrêtés et poursuivis. Une ère



de répression organisée par l'État est née au Maroc comme suite des effets de la guerre en Syrie. Une répression soutenue par l'impérialisme et notamment par la France, après la visite de Macron au Maroc en juin dernier pour soutenir le régime qui a appliqué, et bien suivi dès lors la logique de la matraque contre les manifestants.

Cette situation critique nous pousse à renforcer notre front de résistance en cherchant le soutien des forces militantes en France et en Europe.

Pour cela nous lançons un appel à soutenir notre lutte pour le droit des paysans à la terre et à la liberté.

Lahoucine Amal
Secrétaire général du syndicat national des petits paysans et employés forestiers – UMT

Boite postale 287 Bensergao Agadir Maroc » ●

Le GT Afrique

Catalogne

Une attaque contre un seul est une attaque contre tous!!!

Communiqué de la Fédération des Travailleur-es-s de l'Éducation de la CNT-F.

Une attaque contre un seul est une attaque contre tous !

La Fédération des travailleurs de l'éducation de la CNT tient à exprimer son soutien total au camarade Ermengol Gassiot, secrétaire général de la CGT.cat et professeur d'archéologie de la préhistoire à l'université libre de Barcelone ainsi qu'aux 27 autres inculpés de l'affaire «27 i mas».

Ils sont menacés d'une peine de 11 à 14 ans d'incarcération. On leur reproche des faits liés à la lutte syndicale contre la réforme libérale de 2013 des universités en Catalogne.

Les cas de répression des luttes so-

ciales sont très violents à l'échelle européenne. Les gouvernements répriment par la prison, la peur et les matraques les peuples qui luttent pour le maintien de leur autonomie, de leurs services publics d'éducation, de leurs espaces communs. En France, les réformes récentes de l'université avec l'instauration de la sélection, celle du bac qui poursuit son travail de tri social ou le cas des fermetures d'écoles en zones rurales rejoignent ce processus européen de désengagement des États des secteurs sociaux et de privatisation des services publics. Partout en Europe, les résistances syndicales s'organisent contre ces "réformes"

qui tuent des acquis collectifs. C'est pourquoi il nous faut nous soutenir internationalement et il faut communiquer sur les formes de la répression pour pouvoir s'organiser contre elle.

Contre toutes les répressions syndicales ! Soutien aux 27 inculpés !

Soutien à Ermengol Gassiot ! Soutien et solidarité internationale avec la CGT Catalogne. ●

la Fédération des Travailleur-es-s de l'Éducation de la CNT

pour aller plus loin :
<http://www.cnt-f.org/international/Le-Secretaire-General-de-la-CGT-Catalunya-vise-par-un-mandat-d-arret.html>
<https://som27imes.wordpress.com/>
<http://www.cgtcatalunya.cat/spip.php?article12762>

Italie, Royaume-Uni, Grèce, Allemagne

Solidarité avec les Mapuches ! Les chemises de Benetton sont sales de sang

L'Internationale des fédérations anarchistes (IFA) a organisé une semaine d'actions contre Benetton en solidarité avec le peuple Mapuche et le mouvement anarchiste argentin.

Du 25 janvier au 4 février, plusieurs sections européennes de l'IFA ont répondu présentes à l'appel lancé par la FLA (Federación libertaria argentina). Celle-ci demandait du soutien dans la lutte pour le peuple Mapuche qui se défend contre l'accaparement de ses terres, en majorité

par Benetton, (voir CS n°431) ainsi que contre la répression et en particulier les assassinats de Santiago Maldano et de Rafael Nahuel (voir CS n°427).

De la manif devant l'ambassade d'Argentine en Grèce à la projection de film

ou d'émission radio, en passant par la manif-sabotage, comme à Trieste en Italie où le gérant d'un magasin Benetton a dû fermer deux fois l'entrée principale, cette semaine d'actions a aussi été l'occasion d'actions communes entre organisations, comme en Italie avec la réalisation d'un tract commun entre la FAI (Federazione anarchica italiana) et le syndicat USI-AIT (qui n'est plus membre de l'AIT depuis 2017) ou encore entre l'AF (Anarchist Federation) et les organisations de défense des Mapuches au Royaume-Uni.

Au-delà de la cohérence entre le discours et l'acte de solidarité internationale, c'est aussi le regain d'énergie que procure ce genre d'actions qui est à noter. En effet, dans Umanità Nova, journal anarchiste italien, du 18 février 2018, il est écrit à la fin de l'article :

«La bonne relance de ces initiatives nous donne l'impulsion pour organiser d'autres activités de solidarité et de soutien à ceux qui se battent en Argentine contre la répression sanglante du gouvernement Macri, aux côtés des Mapuches et de tous les exploités.»

Si l'on peut saluer cette première semaine d'actions et sa réussite dans un contexte où la coordination internationale est difficile à mettre en œuvre, en tant que syndicalistes nous espérons qu'un travail auprès des employé.e.s de Benetton sera la prochaine étape et débouchera sur leur refus de participer à ce commerce mortel. ●



Le GT Europe



Sans nous le monde s'arrête !!!

Grève générale féministe du 8 mars en Espagne à l'initiative de la CNT, la CGT et SO.

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes a été une réussite en Espagne cette année, grâce à un travail de fond des militantes et des syndicats.

5,5 millions de grévistes, 200 000 manifestantes à Barcelone et plus de cent rassemblements, à Séville, Pampelune, Valence ou Bilbao, qui ont défilé aux cris de «Vive la lutte féministe!».

Cette réussite est celle du mouvement féministe en Espagne. Il réunit de nombreuses tendances et groupes mais, il a réussi ce 8 mars à faire surgir sur la scène politique internationale, sa capacité de lutte et sa détermination au slogan de : «*Sans nous, le monde s'arrête!!!*»

Les groupes féministes nosotras¹ de la CNT espagnole², ainsi que ceux de la CGT espagnole et de Solidaritat Obrera se sont impliqués fortement dans ce mouvement qui a surpris la société traditionnelle, patriarcale et machiste espagnole.

Les centrales syndicales majoritaires (UGT, CCOO) avaient appelées à une timide grève partielle dans l'après-midi en arrêtant le travail vers 15h00, pour symboliser les différences salariales qui existent encore entre les femmes et les hommes en Espagne.

Les féministes et les syndicats CNT et CGT avaient eux, appelés à une grève générale de 24H ! Avec des mots d'ordres plus combatifs. Pour une égalité totale et contre la fin du harcèlement sexiste notamment³ :

«Nous dénonçons la marchandisation, l'exploitation, l'esclavage et la précarité de nos vies, ainsi que toutes les discriminations faites aux femmes. Nous rappelons que les difficultés sont doubles pour les femmes dans l'accès à l'emploi, que nous faisons plus d'emplois précaires, temporaires ou partiels, ou des journées incompatibles avec un travail acceptable. Nous exigeons que les inégalités salariales cessent, ainsi que les inégalités de pensions, pour raisons sexuelles ou de genre sur les lieux de travail !» CGT-Mujeres⁴

Cette situation, où des centrales syndicales jugées minoritaires et donc



moins attendues provoquent une mobilisation massive rappelle la grève générale du 3 octobre en Catalogne. Mais cette fois, les syndicats ont été largement partie prenante de la mobilisation et de son impact. La CNT-E et la CGT-E s'étaient investies de manière importante en soutien aux revendications féministes. La constitution de groupes de travail comme le groupe nosotras de la CNT-E sont aussi des moyens que les syndicats ont choisi pour appuyer cette lutte. Encore une fois la prise de risque soutenir et appuyer des mouvements aux revendications révolutionnaires et radicales n'est pas venues des centrales dites majoritaires (l'UGT et la CCOO) mais bien des forces syndicales qui œuvrent pour la destruction des carcans sexistes et capitalistes et qui se battent pour une transformation plus large de la société.

Cet appel a soutenu une mobilisation féministe massive qui a paralysé l'Espagne, par de multiples actions (300 trains immobilisés) et a été une démonstration féministe historique dont de nombreuses organisations, militantes et militants devraient s'inspirer.

«Ainsi, cette journée a été un exemple de mouvement de base décentralisé, sans leaders identifiés, qui a réussi à organiser la mobilisation féministe la plus importante depuis des décennies, voire de l'histoire, dans le pays et qui a laissé les politiques et les bureaucrates syndicaux hors jeu. Nous ne pouvions pas être plus satisfaites.», Miguel Perez pour le Secrétariat des relations extérieures de la CNT-E.

Le groupe nosotras de la CNT-E précise que cette grève n'a été possible que grâce à un travail de réflexion, de débats et d'organisation pendant plusieurs mois au sein des groupes syndicaux sur le machisme, les inégalités et la précarité des femmes dans notre société.

Le groupe nosotras comptabilise 50% de grévistes dans le télémarketing et de 10 à 20% dans les transports et l'industrie.

Cette grève générale de 24h a été un véritable succès reconnu qui va permettre la continuité de la lutte pour l'égalité des droits et la fin du harcèlement discriminatoire !

Les organisations syndicales reconnaissent la pertinence des outils d'organisation non mixtes, même si elles précisent que les appels à la grève générale étaient mixtes eux !

*«Nous savons que ce n'est pas une question de "femmes", mais une question de féminisme, parce qu'il n'y a pas d'exploités sans exploités, mais nous portons, femmes et hommes, un nouveau monde dans nos cœurs et celui-ci n'a rien à faire d'un système hétéro-patriarcal injuste, caduque et agonisant»*⁵, Nosotras 08/03/18. ●

Le GT Europe

1 Groupe de travail féminin de la CNT-E

2 <http://nosotras.cnt.es/>

3 Pour rappel : les inégalités salariales représentent encore ; 14,2% de salaire en moins en moyenne, -19% dans le privé, -40% dans le secteur financier, ou les multiples obstacles à une activité professionnelle compatible avec la vie familiale.

4 <http://cgt.org.es/8-de-marzo-de-2018-sin-nosotras-el-mundo-no-funciona-huelga-general>

5 <http://nosotras.cnt.es/wp-content/uploads/2018/02/Gu%C3%ADa%20Derecho%20a%20Huelga%208M.pdf>

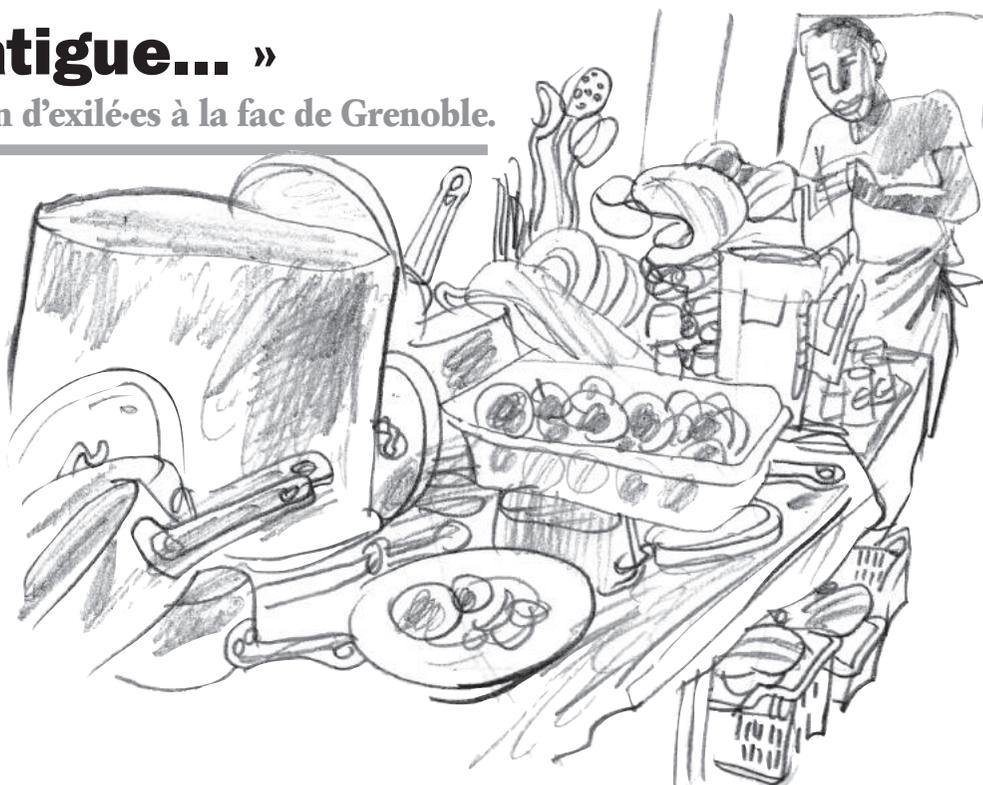
« Dublin, ça fatigue... »

Chronique d'une occupation d'exilé-es à la fac de Grenoble.

Le Patio est un lieu mis à disposition par l'UGA, Université Grenoble Alpes, début décembre 2017, l'université ne cessant depuis de mettre en avant le risque qu'elle a pris et continue à prendre en « engageant sa responsabilité pénale ».

Comme partout en France, le droit à l'hébergement, obligation de l'État (Code de l'action sociale et des familles), n'est pas respecté dans l'agglomération de Grenoble. Plus de 2000 personnes y sont à la rue en début de trêve hivernale, dehors, sous les marches de l'Hôtel de Ville, sous des tentes. Des familles, des femmes enceintes, des enfants, des hommes seuls.

Début décembre, et alors que les températures en novembre étaient déjà particulièrement basses, un gymnase de 60 places a ouvert pour les familles ; mais pas de solution pour les hommes seuls, pas assez « vulnérables ». À la suite de Nantes, Lyon ou Paris 8 aujourd'hui, une occupation d'amphi a été préparée avec le maximum de soutien d'associations, collectifs et syndicats pour prendre de court l'administration de l'université. Le 4 décembre, sous l'impulsion de La Tambrouille, cantine pirate végétarienne du campus, sans-abris et militant-es sont allé-es manger dans l'amphi G, régulièrement occupé depuis le mouvement contre la Loi Travail. Rapidement, l'AG organise la diffusion de l'info, la médiatisation, les négociations avec l'UGA. Le directeur général des services (DGS) propose une puis deux salles, trop petites pour la soixantaine de personnes, puis le lendemain un ancien labo de droit voué à la destruction, un peu plus de 100 m², sans toilettes, ni douches ni cuisine, et à condition que nous quittions l'amphi G avant 16 h, après quoi l'Université appellerait la police pour nous déloger. La proposition

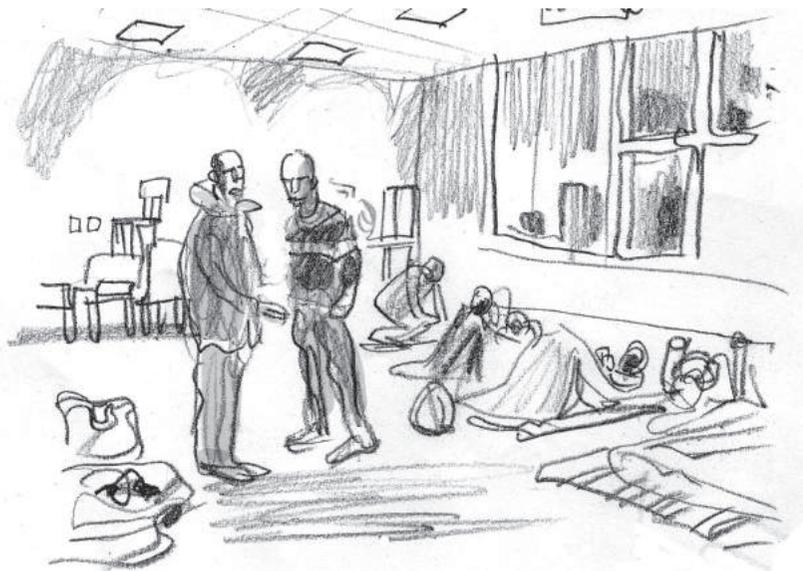


est conditionnée à la présence de vigiles censés assurer la sécurité. La décision fut difficile à prendre, entre les risques d'intervention policière et l'habitabilité inconnue du lieu pour les exilé-es (seule une poignée de personnes l'avait vu). Accepter ce local abandonné, moins central que l'amphi, risquait de faire perdre en force de revendication, sans nécessairement permettre d'héberger tout le monde. Et il fallait convaincre une partie de l'AG que la décision devait revenir aux personnes les plus concernées, les personnes dotées d'un logement devant s'abstenir. À une courte majorité, la proposition a été acceptée.

■ Penser local

L'ensemble des personnes participent alors au déménagement et au désencombrement du nouveau lieu, le Patio, où les habitant-es se sont installé-es. Puis des négociations s'ouvrent au jour le jour, avec la préfecture et l'Université. La préfecture refuse de recevoir les militant-es (qualifié-es de « collectif de squatteurs ») aux côtés des habitant-es, et

leur propose les gymnases déjà ouverts entre temps pour les hommes seuls dans le cadre du plan Grand froid, la priorité aux habitant-es du Patio se faisant au détriment des personnes à la rue (élégant...). Les exilé-es demandent la non fermeture en journée et l'absence de contrôles de police dans le lieu (en lien avec la circulaire dite « Collomb » alors en discussion). Les gymnases ont toujours, AG après AG (quasi-quotidiennes durant cette période), été jugés par les habitant-es comme une solution inacceptable, du fait du risque de répression ; rester ensemble dans un lieu garantissait solidarité et force de revendication. La présidence de l'université insistait sur la nécessité de libérer les lieux durant les deux semaines de vacances d'hiver pour rouvrir début janvier. Nous insistons aussi : sans solution d'hébergement pour la totalité des personnes, pas question de fermer le lieu. L'UGA, constatant que les habitant-es ne partiraient pas, que nous résisterions si nécessaire, et que le lieu était fortement médiatisé, a accepté, avec une astreinte pour la gestion des risques et la présence de vigiles 24h/24.



Débuts importants à rappeler alors qu'aujourd'hui l'UGA présente le Patio, qui débute son 4e mois d'occupation début mars, comme résultant de principes humanistes et de sa volonté de pallier les carences de l'État en matière d'hébergement. En fait, les négociations de décembre ont à la fois épuisé habitant-es et militant-es et ralenti le travail d'organisation du lieu par l'énergie qui était consacrée aux AG, à la communication, aux contacts avec les différent-es interlocuteur-ices et à l'anticipation des risques de répression. La pression n'est retombée que lors des vacances, d'autant que la présidence a fait savoir qu'elle comptait faire voter en conseil d'administration le maintien du lieu jusqu'à la fin de la trêve hivernale (31 mars), ce qui a bien eu lieu depuis.

Ce lieu n'existe donc pas par le bon vouloir de l'Université. Il a été acquis et construit par la lutte. Se comportant mieux que les autres facs où des occupations ont eu lieu, l'UGA nous a évité un risque de procédure judiciaire par la mise à disposition des locaux. On doit le saluer, sans oublier les combats qu'il a fallu mener pour l'obtenir.

■ Lieu de vie, d'activités, de lutte

Depuis, le Patio est devenu un lieu de vie, d'activités et de lutte. L'ensemble de ses chambres, « d'anciens bureaux », est occupé. Une cuisine a été construite à l'extérieur, avec un évier et des rangements obtenus par dons. Une salle commune, une salle de classe et un bureau, initialement fermés, ont été depuis obtenus. Une fois par semaine, l'assemblée des habitant-es

y parle de la vie dans le lieu (ménage, alimentation, douches...) et prépare le 31 mars, prochaine date clé. L'ordre du jour et la modération sont assurés par des habitant-es, et les militant-es non habitant-es n'y votent pas, n'y prennent la parole que pour transmettre des infos. La trésorerie continue pour le moment d'être gérée principalement par des militant-es (reste de ce qu'était le lieu à ses débuts, plus « géré » qu'autogéré), mais sous mandat strict de la réunion des habitant-es. Les vigiles contribuent, avec la légalité de cette mise à disposition, à faire du lieu un hybride entre centre d'hébergement



et squat, mais se sont avérés rarement, sinon jamais, autoritaires. Les habitants étant pour certains d'entre eux des « frères » qui ont eu moins de chance qu'eux. Un de leurs objectifs : éviter de mobiliser les forces de l'ordre, ce qui risquerait de remettre les personnes à la rue. Avec la tranquillité acquise début

janvier, des activités ont pu être mises en place, cours de français, d'informatique, matchs de foot demandés par des habitant-es : ateliers-théâtre ou d'informatique, projections de films, concerts proposées par des soutiens. Des ateliers d'écriture ont lieu chaque semaine, où des habitants racontent leur trajectoire, font une lettre à Gérard Collomb, expliquent la situation politique en Guinée, ou sa géographie, etc. Un travail sur l'accès aux études et ensuite au logement étudiant est assuré de façon continue depuis le début par le Réseau Universités Sans Frontières 38.

Une conférence a eu lieu le 15 février dans un amphi avec des personnes exilées et des soutiens de plusieurs mouvements d'occupations de facs (Lyon, Nantes). L'occasion de dénoncer les conditions dans lesquelles les personnes « dublinées » (voir plus bas) sont expulsées par



de gérer les demandes d'asile, on leur signifie qu'il n'y a pas de places d'hébergement pour elles. Elles reviennent alors en France, s'exposant aux mêmes dangers que lors de leur premier voyage, contrainte de refaire leur demande d'asile avec moins de droits qu'avant, et les mêmes épreuves en perspectives.

■ « **Dublin, ça nous fatigue** »

Les habitant-es n'ont cessé d'insister sur le caractère primordial de la dénonciation de Dublin, allant parfois jusqu'à dire que l'hébergement était une question secondaire. « *Dublin, ça nous fatigue* », entend-on souvent au Patio. Un euphémisme pour dire que Dublin remet des gens sur la route de l'exil, les empêche de faire valoir leurs droits, les affame et les épuise. Et parfois les tue. Combattre Dublin, ne pas se limiter à l'organisation et à la pérennisation du lieu, est ainsi très vite apparu comme une nécessité aux soutiens qui ne militaient pas déjà sur cette thématique.

■ **Un toit, des cours**

Un des principaux enjeux est la continuité de l'hébergement des personnes. L'université a annoncé une possible mise à disposition d'un autre lieu, doté de meilleures conditions de vie (évacuation d'eau, tou-

jours autogéré et sans contrôle des identités et des situations. Offre qui semble toutefois peu probable, l'UGA semblant souhaiter ne plus être seule à assumer les responsabilités juridiques et sans doute les coûts d'une mise à disposition. Mais quelques doutes subsistent sur l'éventuel soutien de mairies, Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, réticentes à s'engager sur l'hébergement. Évidemment, rien à attendre de l'État. À défaut, nous demanderons le maintien du Patio au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire. Autre enjeu : le développement des activités du lieu et autour, besoin fréquemment exprimé par les habitant-es demandeur-es d'asile qui n'ont pas le droit de travailler pendant leurs neufs premiers mois en France, beaucoup ayant arrêté leur scolarité très tôt.

■ **Dublin, tous les jours**

Cependant, les revendications prioritaires des habitant-es concernent la demande d'asile, et notamment la procédure Dublin. Ce règlement européen désignant le premier pays européen traversé comme État responsable de la demande d'asile empêche

les personnes de demander le statut de réfugié-e dans le pays de leur choix, ce qui est contraire à l'esprit du droit d'asile tel que défini

dans les conventions internationales (Convention de Genève du 28 juillet 1951). C'est hélas un point sur lequel il est difficile d'agir localement, si ce n'est par l'aide administrative, l'information et des conseils d'anti-répression, malheureusement bien peu efficaces. C'est pourquoi le Patio cherche à s'inscrire dans le mouvement général actuel contre la politique du gouvernement en matière d'asile et le projet de loi « asile et immigration », qui consiste notamment à consacrer dans le droit des pratiques déjà effectives et pour le moment illégales (la façon dont se passent les expulsions), à réduire les chances des personnes à obtenir le statut de réfugié-e (par exemple en raccourcissant un ensemble de délais) et à durcir leurs conditions de vie pendant et après l'examen de leur demande.

De Vintimille à Grenoble, de Briançon à Calais, solidarité avec les exilé-es ! Un toit et des papiers pour tou-tes ! ●

Nico, S-R 38



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE !

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

ABONNEMENT GRATUIT



Émeutes, émotions, émancipation



Plus vivants que jamais.
Journal des barricades,
Pierre Peuchmaurd,
éditions Libertalia,
2018, 8€.

Témoignage à chaud de quelques semaines des mois de mai et juin 1968 parisiens, certes, mais la réédition de Plus vivants que jamais est aussi plus que ça. Les occupations, les barricades, les flics, le quartier Latin, les camarades, la course, l'urgence, les médias, de Gaulle, Cohn-Bendit, les espoirs et les trahisons, le PC, la CGT, les maos, les trotskos, les CAL, etc., mais aussi de la lucidité : « *Peu à peu les choses nous échappent. Nous avons donné le coup d'envoi et, comme il est naturel, comme nous l'espérons, la classe ouvrière prend le relais. Un relais autrement dangereux pour le régime.* » Et puis au détour d'un récit haletant, presque par hasard, on trouve des « *c'est fou ce qu'on apprend la vie, ces temps-ci* ». Quand on a vingt ans et qu'on vit un mouvement social comme ça, forcément, ça aide, ça pose. Pierre Peuchmaurd, alors ex-étudiant et futur poète éclatant,

raconte sans fard l'intensité de ces journées : phrases courtes et percutantes, poésie émeutière, pour l'essentiel, mais aussi quelque part description d'un rite de passage vers ce qu'il nomme « maturité ». Tout a changé, pendant ce mouvement, les gamins qu'ils étaient comprennent qu'on ne joue plus. « *Nous nous sommes retrouvés* » - avec eux-mêmes, en eux-mêmes. Mai 68 n'était pas que la révolte adolescente contre le père, loin s'en faut, mais ce n'était pas non plus un mouvement social et politique abstrait sans aucune incidence psychologique sur et de la part des gens de l'époque, et plus encore ceux qui y ont directement participé. Plus vivants que jamais illustre parfaitement le fait que la lutte permet aussi de gagner quelque chose pour soi, et ça c'est incomparable. ●

Bastien, SIPMCS

L'anar italienne égyptoïde



Leda Rafanelli,
la Gitane anarchiste.
Francesco Satta,
Luca de Santis, Sara Colaone,
Ed Steinkis,
216 p, 20 €.

Personnage complexe que cette Leda Rafanelli. Typographe et anarchiste, jusque là rien d'étonnant, l'histoire en a produit des dizaines. Femme dans un monde d'hommes, elle s'affirme comme éditrice et écrivaine en-

gagée, féministe, antimilitariste. Là aussi menée par une logique d'émancipation. Le paradoxe commence quand son sens de l'esprit libre mêle à son anarchisme individualiste des élans mystiques, ajoutant sa conversion à l'Islam à des bribes de bouddhisme et la cartomancie sur le tard. Aimant la mise en scène orientaliste, elle n'est pas gitane, elle s'habille juste en se couvrant de colliers, la confusion venant des raccourcis entre gitans et égyptiens dans bien des langues. Elle pourrait passer pour une « aventurière » si on rappelle qu'elle a une relation sentimentale en 1913 et 1914 avec le Mussolini d'avant le fascisme, quand il était encore un socialiste révolutionnaire, rédac chef du journal Avanti ! mais déjà très égotique.

Cette BD mêle rêves et faits réels avec un graphisme enlevé. Le dessin en noir et blanc, à traits vifs, est convaincant, alliant efficacité et une belle esthétique de la composi-

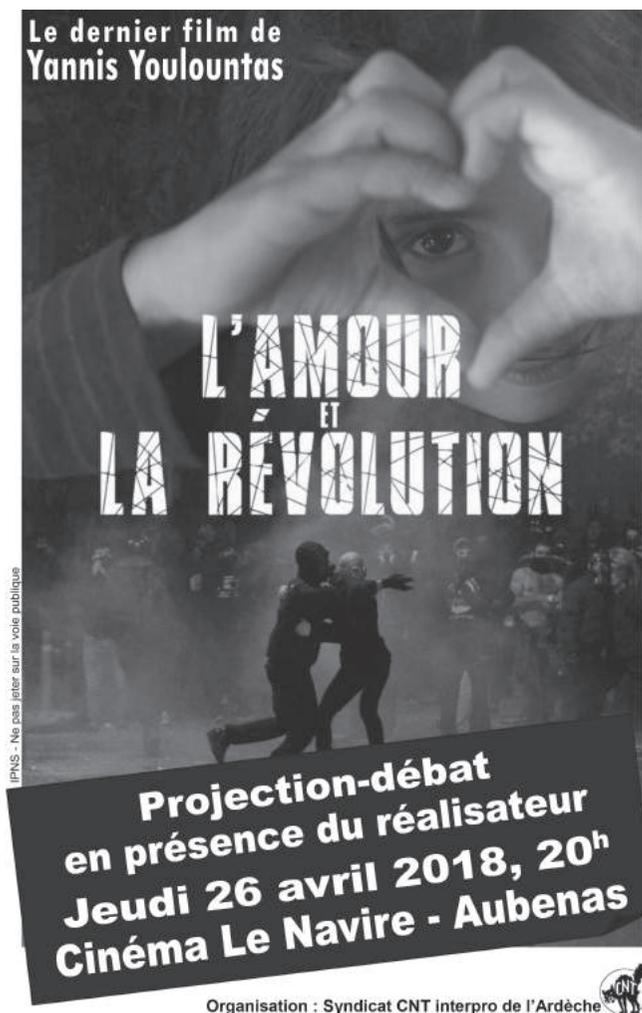


tion des images jouant de fonds grisés. On oubliera l'improbable couverture où l'héroïne brandit - du bout des doigts - un drapeau rouge et noir. Les anars individualistes revendiquant de n'appartenir qu'à eux et elles-mêmes n'ont jamais aimé les bannières. Ces derniers temps, ce n'est pas la première BD à s'attacher aux parcours de figures du courant individualiste. Faut croire qu'ils et elles sont plus romanesques, aventurier-es centré-es sur leur personnage et l'urgence de vivre, parfait-es pour la construction d'un récit incarné. ●

Nicolas, interco, Nantes

L'amour et la révolution, projection

Projection en présence du réalisateur jeudi 26 avril 2018, 20h au cinéma Le Navire d'Aubenas, organisé par le syndicat CNT interpro de l'Ardèche.



Dix ans après les premières émeutes, les médias ne parlent plus de la crise grecque. Tout laisse croire que la cure d'austérité a réussi et que le calme est revenu. Ce film prouve le contraire. A Thessalonique, des jeunes empêchent les ventes aux enchères de maisons saisies. En Crète, des paysans s'opposent à la construction d'un nouvel aéroport. À Athènes, un groupe mystérieux inquiète le pouvoir en multipliant les sabotages. Dans le quartier d'Exarcheia, menacé d'évacuation, le cœur de la résistance accueille les réfugiés dans l'autogestion. Un voyage en musique parmi celles et ceux qui rêvent d'amour et de révolution.

■ Le réalisateur

Écrivain et cinéaste franco-grec, Yannis Youlountas est aussi animateur de goûters philo avec les enfants et

critique de la fabrique médiatique de l'opinion. Depuis 2008, il participe aux événements en Grèce, les rapporte en articles, photos, livres et films, et organise des actions et des convois solidaires. En 2013, son film *Ne vivons plus comme des esclaves* a commencé à porter la parole du mouvement social grec sur tous les continents, suivi, deux ans plus tard, par le film *Je lutte donc je suis*. *L'amour et la révolution* est son troisième long-métrage. ●

Syndicat CNT interpro de l'Ardèche

Contact CNT 07 : cntinterpro07@cnt-f.org / 06.79.37.32.87

Permanences à Aubenas tous les mercredis de 17h30 à 19h, à la Maison des Syndicats, 18 avenue de Sierre (Espace Combebayre)

Projection en présence du réalisateur jeudi 26 avril 2018, 20h au cinéma Le Navire d'Aubenas

Libre participation aux frais Bénéfices versés en soutien à la Grèce en lutte

Film 1h17, Réalisation, scénario : Yannis Youlountas / Montage : Maud et Yannis Youlountas Images : Maud et Yannis Youlountas, Kinimatini et Perseus, Nathalie et Cyril M.

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

Festival CNT

– 29, 30 JUIN –
1^{er} JUILLET 2018

LA PAROLE ERRANTE – MONTREUIL

Festival autogéré de rencontres, débats, syndicalisme, projections, théâtre, concerts, avec un salon du livre et de la bonne humeur, le tout à portée révolutionnaire !

[Programmation complète dévoilée prochainement - cnt-f.org/festival-cnt/]



Contact CNT : br.rp@cnt-f.org - 06 95 45 67 62
La Parole errante, 9 rue François-Debergue, 93100 Montreuil
Métro ligne 9 station Croix-de-Chavaux et à 2 minutes à pied
Restauration et boisson - Espace et animations enfant

